

de mains et de pieds se firent entendre dans les galeries en signe d'applaudissement. Les dames firent flotter leurs mouchoirs, et le contentement se montra sur toutes les physionomies. Il semblait que les membres qui avaient voté pour un autre candidat que celui sur lequel le choix du congrès était tombé, ne l'avaient fait que pour remplir des obligations fondées sur des promesses précédentes, et que leurs vœux réels n'étaient pas d'accord avec leurs votes, tant était vive la satisfaction, tant était sincère la joie qu'ils montrèrent pour la plupart. Les mêmes cris d'applaudissement furent répétés au-dehors, et se répandirent bientôt par toute la ville. Ils furent suivis par des décharges d'artillerie et une illumination générale dans toutes les rues. Une compagnie de jeunes gens marcha par la ville portant le pavillon tricolore, chantant *la Parisienne*, et criant : "Vive le duc de Nemours ! "Vive le roi des Belges !"

On se tromperait beaucoup, dit le *Courier des Pays-Bas*, si l'on jugeait des sentimens des Belges par la grande minorité qui a voté contre le duc de Nemours. Ils ont donné leurs voix à d'autres, mais ils ont concouru implicitement à son élection.

La régence de Bruxelles a émané la proclamation suivante, sur le résultat de l'élection :

*Aux maire, échevins et habitans de Bruxelles.*

"Citoyens : Nos représentans ont consommé notre glorieuse révolution.

"Les destinées de la Belgique sont fixées. Son altesse royale Louis Charles Philippe, duc de Nemours, est élu roi des Belges.

"Un fils du roi citoyen, qui a préservé notre beau pays de l'invasion étrangère et de réactions sanglantes, a des titres incontestables à notre amour et à notre reconnaissance.

"Citoyens : sous le sceptre d'un prince de notre choix, nous deviendrons une nation libre et indépendante.

"Vive la nation belge ! Vive le roi !

"Fait à Bruxelles, le 3 Février 1831."

La plus grande tranquillité régnait à Bruxelles le 5 Février. Le congrès était presque désert, il y restait à peine assez de membres pour continuer la discussion de la constitution. Un seul désir animait tout le monde, celui de voir le roi que la nation vient d'élire. On nous a assuré, dit un journal de Bruxelles, que la députation qui se rendra auprès du duc de Nemours, priera le général Lafayette d'accompagner le jeune prince.

FRANCE.—Il paraît que le gouvernement français a refusé son assentiment aux protocoles des conférences des ambassadeurs des cinq puissances, à Londres, sur deux ou trois points différens, savoir : sur la démarcation de la ligne frontière en-